

21 mai 2007

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

NEURONES

(Eurolist)

Par courrier du 15 mai 2007, Monsieur Bertrand Ducurtil (27 boulevard Raspail, 75007 Paris) a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en hausse, le 22 décembre 2006, le seuil de 5% des droits de vote de la société NEURONES, et détenir 944 335 actions NEURONES représentant 1 888 670 droits de vote, soit 4,06% du capital et 5,46% des droits de vote de cette société (1).

Ce franchissement de seuil est consécutif à une diminution du nombre de droits de vote de la société NEURONES (2).

-
- (1) Sur la base d'un capital composé de 23 248 304 actions représentant 34 574 281 droits de vote.
- (2) Il est précisé que Monsieur Bertrand Ducurtil est administrateur et directeur général délégué de la société NEURONES. En outre, Monsieur Luc de Chammard détient directement et indirectement, par l'intermédiaire de la société Host Développement qu'il contrôle, 74,37% du capital et 79,49% des droits de vote de la société NEURONES.